

8366

E 162

LES RÉPARATIONS
DE
L'ÉGLISE DE LA CITÉ DE PÉRIGUEUX
AU XVII^e SIÈCLE

PAR

GÉRAUD LAVERGNE
ARCHIVISTE DE LA DORDOGNE
CORRESPONDANT DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE



CAEN
HENRI DELESQUES, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
A. OLIVIER, Successeur
34, RUE DEMOLOMBE, 34

1921

E r r a t u m.

P.4.Ligne 9.Lire:l'Eglise de la Cité
aurait été consacrée le même jour que
Saint-Front (et non la même année).

offert à la Bibliothèque de la ville
de Périgueux
GL

LES RÉPARATIONS *lavergne*
DE
L'ÉGLISE DE LA CITÉ DE PÉRIGUEUX

AU XVII^e SIÈCLE

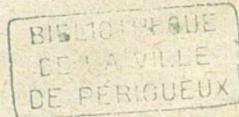
PAR

GÉRAUD LAVERGNE

ARCHIVISTE DE LA DORDOGNE

CORRESPONDANT DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

PZ 1299



GAEN

HENRI DELESQUES, IMPRIMEUR-ÉDITEUR

A. OLIVIER, Successeur

34, RUE DEMOLOMBE, 34

1921

E.P.
PZ 1299
C 1325 223

Extrait du *Bulletin Monumental*. — Année 1914.

LES RÉPARATIONS

DE

L'ÉGLISE DE LA CITÉ DE PÉRIGUEUX

AU XVII^e SIÈCLE

Il n'est personne, pour sensible qu'on soit au charme des formes et des aspects familiers, qui ne regrette, malgré leur caractère indispensable, les derniers travaux exécutés à l'église de la Cité de Périgueux par le service des Monuments historiques. Dans ce pays, où le démon de la restauration a multiplié les froides indélicatesses (Saint-Front, Brantôme, Cadouin), Saint-Étienne de Périgueux, sorti mutilé des guerres civiles, prolongeait encore, aux yeux des archéologues et des amateurs, le charme original de ce style précis, élégant et sobre auquel nous devons les belles églises de la Dordogne et du Lot. Ses toits de tuile rousse, la patine vermeille de ses murs, ses lanternons modelés par le temps lui conféraient une adorable dignité et une poésie presque antique se dégageait de sa masse pieuse. La voilà bien compromise par MM. les architectes, qui auraient pu, avant de se livrer à leurs « reconstitutions » (1), trouver dans les réparations qui furent faites

(1) Il suffit de rappeler ici la réfection de la coupole antérieure et sa couverture en dallage substituée à la toiture de tuiles figurée dans les documents dès le XVII^e siècle; la transformation d'une des tours latérales, le remplacement des lanternons des coupoles, etc.

à l'église de la Cité pendant le XVII^e siècle, un exemple d'une œuvre disciplinée, scrupuleuse et modeste. Je veux parler des travaux exécutés sous l'épiscopat de François de La Béraudière et qu'il semble utile de préciser ici, après divers auteurs (1).



Il est de tradition que, fondée au temps de l'apostolat de saint Front, sur l'emplacement d'un temple de Mars, bénite par saint Martial et dotée par lui des reliques du protomartyr Étienne (2), l'église de la Cité aurait été consacrée en 1047. Plus exactement, elle remonte dans sa dernière forme au premier quart du XII^e siècle environ. Elle était alors cathédrale, avait son chapitre particulier (3) et recevait la sépulture des évêques, comme il apparaît par le délicat mausolée roman de Jean d'Asside.

(1) Le souvenir de ces réparations, conservé par le P. Dupuy dans *L'Estat de l'église de Périgord* (1629), a passé dans les descriptions de l'église de la Cité dues à W. de Taillefer, *Antiquités de Vesone*, t. II; Périgueux, 1826, p. 547-561; et à J. de Verneilh, *L'architecture byzantine en France*; Paris, 1851, p. 171-179. Il pouvait cependant être précisé. Les documents inédits utilisés dans la présente étude sont: « l'Inventaire tant des entrées.... intitulé le livre de Requiem, du chapitre de l'église cathédrale de Périgueux », conservé à la Bibliothèque nationale, *Périgord*, t. XXV, f° 252-274; les minutes des notaires Bonaud, Maigne et Bourgoin, aux archives de la Dordogne; la requête des chapitres de Périgueux pour leur union, publiée par le *Bulletin de la Société archéologique du Périgord*, t. III; Périgueux, 1876, p. 235-243; l'acte d'union des deux chapitres du 11 janvier 1669, copie des archives départementales, série G: le mémoire pour les Pénitents blancs de Périgueux, sur l'usage de la chapelle Saint-Jean de la Cité au XVIII^e s., même dépôt, série H. Remercions ici, pour les renseignements qu'ils nous ont fournis, MM. de Bourdeille, Dujarrie, Descombes, Durand, de Fayolle et Roux.

(2) Carles (le R. P.): *Les titulaires et les patrons du diocèse de Périgueux et de Sarlat*; Périgueux, 1883, p. 22. L'étude de ces origines reste à faire.

(3) En 1582, il comptait 15 chanoines et 4 prébendiers; en 1668, 4 archidiacres, 1 chantre et maître-école, 15 chanoines, 4 prébendiers, 4 enfants de chœur, 15 musiciens et habitués.

Mais, au XVI^e siècle, elle fut, suivant l'expression d'un contemporain, mise en un monceau de pierres (1). Aux actes de vandalisme des habitants, qui avaient déjà « gâté » leur église, s'ajoutent, en effet, les excès de tout genre qui marquèrent la prise de Périgueux par les Huguenots de Langoiran, en août 1575. En juin 1576, le roi de Navarre, passant par cette ville, ne pouvait plus qu'admirer mélan-
coliquement les débris de l'église insigne: deux voûtes et le beau clocher bâti en pyramide au devant de la grande porte. « Il voulut, dit Chilhaud, qu'ils fussent conservés » (2). Mais les protestants tenaient Périgueux, où ils poursuivirent pendant sept ans leurs « phalarismes » et leurs démolitions systématiques. A la reprise des armes de 1577, l'église de la Cité fut sapée, le clocher abattu, la maison épiscopale découverte et dépouillée de tout le bois qu'elle contenait, et une grande et ancienne tour qui joignait la cathédrale, démolie (3). Quand, le 25 juillet 1581, les catholiques recouvrèrent enfin Périgueux, la Cité, l'église et ses apparténances n'étaient plus, elles aussi, que leur « cadavre informe ». Des trois parties qui composaient ce monument, anciennement évalué à 238 pieds de long, il ne restait plus que les deux travées actuelles (4). Une partie antérieure et le clocher, dont on n'a d'autre souvenir qu'une silhouette de la Cosmographie de Belle-forest, étaient condamnés à une prompte disparition; de même les cloîtres. Murs abattus et voûtes crevées, ver-

(1) Dupuy: *op. cit.*, éd. Audierne; Périgueux, 1846, p. 205, et les autres documents cités plus haut.

(2) *Histoire de la prise de Périgueux par les Huguenots en 1575...*, éd. Audierne; Sarlat, 1884, p. 23. — *Périgord.* vol. XIII, f° 66.

(3) Relations conservées dans *Périgord*, vol. XIII, f° 65 et sq. et vol. XLIX, p. 327. Cette dernière a été éditée dans les *Archives historiques de la Gironde*, t. XXVI, p. 447.

(4) Lasteyrie (R. de): *L'architecture religieuse en France à l'époque romane*; Paris, 1912, p. 475-476.

rières cassées, mobilier dispersé, archives et trésor pillés tel était le bilan des guerres.

Le chapitre, qui avait déserté Saint-Etienne à la suite des troubles et qui s'était joint à celui de la collégiale Saint-Front pour célébrer le service divin, n'osait revenir en cette cité « exposée au danger de toutes violences », et encore moins s'engager dans les énormes réparations que nécessitait l'état de cet édifice. Il paraissait impossible de rebâtir l'église, « quand bien on employerait le revenu entier de quarante ou cinquante ans du chapitre tout ruiné ». Aussi voit-on les deux chapitres se mettre d'accord pour opérer leur réunion et la translation de la cathédrale à Saint-Front, fort éprouvé lui aussi. Mais, avant que le vœu formé par les chanoines de Périgueux dès 1582 puisse se réaliser (1), un évêque, un artiste, va tenter de rétablir la vieille cathédrale « en sa première fabrique » (2), et finalement la sauver d'une ruine sans remède. C'est François de La Béraudière, ancien conseiller au Parlement de Paris, grand doyen de l'église de Poitiers et abbé de Nouaillé, salué à son entrée à Périgueux, en 1614, du titre de nouveau Chronope (3). Il arrivait dans des circonstances favorables à l'exécution de son « pieux et hardi dessein ». C'était le vœu de la population périgourdine de voir promptement rétablis les édifices du culte démolis par les protestants (4). C'était le désir des deux chapitres de reprendre leur indépendance après vingt-six ans d'union et de coopération aux réparations coûteuses de Saint-

(1) Bernaret (l'abbé R.): *Organisation des deux diocèses du Périgord*, Bull. cité, mêmes pages et documents cités p. 2, n° 1.

(2) Dupuy, *op. cit.*, p. 222.

(3) Il occupa le siège épiscopal de Périgueux de 1614 à mai 1646. Cf. *Périgord*, t. XXXII, f° 171 et sq.

(4) Le 25 mai 1584, par exemple, défense est faite par le Conseil de Ville de vendre les quartiers et pierres des églises ruinées par les huguenots. *Périgord*, vol. XIII, f° 28.

Front (1). Le retour à l'ancienne cathédrale, où le service paroissial n'avait pas cessé d'être assuré, était réclamé par la majorité des chanoines, et, conformément à leur requête, le Parlement de Bordeaux y avait ordonné la remise du service divin en 1607 (2). La Béraudière sut adroitement exploiter cette opinion pour obtenir du chapitre de Saint-Étienne les sacrifices nécessaires à la mise en état de son église.

Un contrat, reçu le 22 avril 1615, par Archambaud, notaire royal, consacre l'accord des parties sur ce point. Pour rebâtir l'église de la Cité, rendue au service de Dieu, l'évêque fournirait le tiers de la dépense et le chapitre les deux autres tiers. C'est là une pièce d'extrême importance et sa date, conservée par le P. Dupuy, a servi au sage de Verneilh pour fixer l'âge d'un des lanternons de l'église. Elle n'est pourtant pas décisive pour la chronologie des travaux, parce que ceux-ci, à peine commencés, allaient être interrompus la même année par les troubles de la guerre de Rohan, puis enfin discontinués pendant plus de dix ans par d'obscurs différends qui s'étaient élevés entre l'évêque et les chanoines.

Toute querelle vidée par arrêt du Parlement de Bordeaux de l'an 1624, le pieux La Béraudière, avec une louable obstination, revenait bientôt à son projet. Le 3 janvier 1625, s'étant rendu à l'assemblée du chapitre, il n'avait aucune peine à persuader les chanoines de reprendre les travaux commencés à la Cité. En conséquence, il était tenu, « scavoir est... de faire reffere toutes les murailles

(1) Transaction entre les deux chapitres, du 23 mai 1612, portant entre autres renoncement du chapitre cathédral à toutes les prétentions qu'il pouvait avoir à raison des sommes employées par lui aux réparations de Saint-Front, pendant les 26 ans que les deux chapitres furent en communauté. Minutes *Maigne*, 1612.

(2) Arrêt du 16 juillet 1607, conforme à la requête présentée le 13 par plusieurs chanoines. *Périgord*, vol. XXV, f° 249-250.

de lad. esglize, sur les anciens fondementz d'icelle et de la mesme hauteur qu'elle estoit anciennement, ensemble les vaoultes qui ont esté rompeües et ruynées en la mesme forme et manière que celle qui reste encore a presant entiere, et le tout faire couvrir bien et convenablement; fournir la charpente, lateſeulhic, cloux et tuylle que sera necessere à ceste fin; comme aussy fere reedifier le grand autel et degretz d'icelluy au lieu ou il avoit accusumé d'estre, ensemble de faire ranfermer le chœur de muralhie de parpain, comme il estoit anciennement, sans toutes foys que led. seigneur evesque soict tenu de faire aulcunes repparations au clocher de lad. esglize. Pour partye des quelles repparations, les dictz sieurs du chapitre ont consenty que les ouvriers qui seront miz par led. sieur evesque se servent et employent tous les matheriaux, cartellaige, pierre et autres matheriaux qui y sont, tant au dedans que autour d'icelle eglize et clocher et ès environs et dans les cloystres joignant à icelle esglize, sans toutes foys qu'il soict loyuble ny permis de desmolir les vaoultes et edifices qui sont encore en leur entier » (1).

Telles étaient les grandes lignes du programme que La Béraudière s'engageait à accomplir, « mesmes en rendre les portes d'icelle esglize fermées et fermant à clef le jour de Saint Jehan prochain venant, en troy ans, sy ce n'est que par malheur des guerres civilles, que a Dieu ne plaize, l'œuvre fust empeschée ». Quant aux frais des travaux, les chanoines étaient tenus de fournir à l'évêque la somme de 12.000 l. t., payables en dix années, soit 1.200 l. par an à la Saint-Jean, par Martin Desassis, bourgeois de Périgueux et receveur du chapitre. Conformément au contrat de 1615, ils se réservaient les actions qui leur étaient acquises pour recouvrer partie de la somme de 1.200 l. des sieurs Grand, archidiacre, chantre et maître-école et archidiacre de Bergerac.

(1) Contrat du 3 janvier 1625. Minutes *Maigne*.

Il est inutile d'insister sur les termes de ce contrat, si respectueux de l'ancien état de choses et qui ne laissait en dehors que le clocher. Conformément à ses stipulations, les travaux étaient commencés de suite, et le 13 avril, François de La Béraudière passait prix fait de la charpente de l'église de la Cité (1). De 1625 à 1629, nous avons les quittances d'une somme globale de 5.800 l. versée pour les réparations par le chapitre (2). Malheureusement, il nous est impossible de préciser sur la façon dont furent menés les travaux, ni d'indiquer les entrepreneurs à qui ils furent confiés. Bientôt des difficultés s'élèvent entre le chapitre et l'évêque sur le paiement des arrérages. Le 27 mai 1633, sur la proposition faite par La Béraudière aux chanoines de la Cité d'avoir à parachever l'œuvre commencée pour la restauration de la cathédrale, et qu'à ces fins, conformément à l'arrêt du Parlement de Bordeaux, ils aient à fournir les sommes auxquelles ils sont condamnés (arrérages passés et futurs, tant en vertu de l'arrêt que de l'accord du 3 janvier 1625); les chanoines, tout en agréant cette proposition, remontrent que la peste et la famine leur ont causé de si grandes pertes de revenu que, s'il leur fallait exécuter l'arrêt, ils seraient contraints de renoncer au service divin, tant ils ont peine à vivre; ils requièrent l'évêque de prolonger une partie de ce qui lui est dû jusqu'à l'année prochaine, offrant la somme de 2.400 l. payable tous les samedis aux ouvriers de la cathédrale, à condition que l'évêque fournisse l'équivalent. L'offre est acceptée (3). Le 3 juin, il est aussi accordé par le chapitre qu'en conséquence de ce que l'évêque a traité avec les charpentiers dénommés au contrat reçu par Moisson, les chanoines paieront la somme de 442 l. 10 s. aux

(1) *Périgord*, vol. XXXII, f° 173. Cet acte est perdu.

(2) Contrat du 3 janvier 1625, à la suite.

(3) 27 mai 1633. Minutes *Maigne*.

maçons, tailleurs de pierre et manœuvres qui doivent commencer à travailler à l'église le 16 courant; l'évêque, qui a promis une somme équivalente, n'aura rien à payer avant que le chapitre se soit acquitté; le chapitre ne paiera pas les charpentiers. Le paiement sera effectué semaine par semaine, sans contrevéniir en rien à ce qui a été convenu entre les chanoines et La Béraudière sur les réparations de l'église, ni l'arrêt du Parlement (1).

D'après ces textes, il semble bien que l'évêque, décidé à pousser activement les travaux dès 1633, rencontrait auprès des chanoines une opposition intéressée. Elle n'empêcha pas les réparations d'avancer. Le 23 janvier 1634, François Angelaud, prêtre, procureur de l'évêque, donne quittance au chapitre d'une somme de 2.031 l. 8 s., employée cette année à la réfection de la cathédrale et à déduire sur les sommes dues par le chapitre à l'évêque, conformément au contrat de 1625 et à l'arrêt du Parlement de septembre 1632 (2). Le 30 juillet, une autre quittance de 40 l. 16 s. est donnée au chapitre par divers pierriers, bouviers et manœuvres, pour deux cents quartiers de pierres qu'ils ont tirés de la carrière de Saint-Sicaire et menés à pied d'œuvre pour le bâtiment de la cathédrale (3). Enfin, le 10 février 1635, le chapitre passe prix-fait à M. Ricardel, Pierre Béraud, Pierre Fayard et Léonard Clavieras, charpentiers, pour descendre les deux cloches qui sont au grand clocher et les monter sur la grande voûte du côté de l'archidiaconé; faire un petit clocher en bois, de la hauteur qu'il sera besoin, en forme de tiers-point, couvert de tuiles plates, pour lequel ils fourniront le bois et la lattefeuille nécessaires. Ils feront aussi deux portes, l'une double et l'autre

(1) Chapitre du 3 juin 1633. Minutes *Maigne*.

(2) 23 janvier 1634. Minutes *Maigne*.

(3) 30 juillet 1634. Minutes *Maigne*.

simple, l'une au fond de l'escalier qui est à la grande voûte dans le mur, et l'autre à la cime, au fond du petit degré pour monter au clocher sur la grande voûte, le tout pour la somme de 36 livres (1).

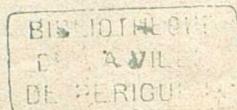
Malgré les conflits qui s'étaient élevés entre La Béraudière et le clergé de son diocèse, ce transport de cloches semble indiquer que la mise en état de la cathédrale s'avancait. Le 3 juillet 1637, commission est donnée de l'office de sacristain et portier de l'église de Saint-Étienne; parmi les objets déposés dans l'église et confiés à sa garde figurent même douze tableaux, un coffre aux armes de l'évêque François de Bourdeille, six pièces de grande tapisserie vieille, contenant la vie de saint Martin et de saint Étienne, deux grands parements de satin rouge garnis, représentant, l'un un crucifix et quatre personnages en broderie d'or, d'argent et de soie, et l'autre Notre-Dame tenant sur ses genoux le Christ descendu de la croix, et un grand nombre d'objets du culte (2).

On avait compté sans les difficultés matérielles. Le 25 janvier 1640, un sérieux écroulement de murs s'étant produit (3), on renonçait bientôt à rebâtir l'église antérieure et on bornait tous ses efforts à consolider la seule partie capable de résister: celle qui forme l'église actuelle. Le 27 du même mois, le chapitre et l'évêque s'accordaient sur la nécessité de restaurer la vieille voûte de Saint-Étienne et, le 15 mai suivant, ils passaient contrat à ce sujet avec Jean Chauvain, masson, et Pierre Fayard, charpentier, de Périgueux, «scavoir ledict Chauvain à

(1) 10 février 1635. Minutes *Maigne*.

(2) 3 juillet 1637. *Ibid.*

(3) *Périgord*, vol. XXXII, f° 174. Il ne resta du «nouvel édifice» qu'un pan de muraille du côté du grand chemin qui va de la Cité à Périgueux.



construire et bastir une murailhe de l'espesseeur de quatre pieds du Roy depuis le pied de lad. voulte, du costé des deux voultes ruinées, jusques au hault et joignant l'arcade de lad. voulte, avec les reparations nesesseries a lad. arcade et faire dans icelle murailhe et au bas d'icelle trois portes en voulte et au hault de lad. murailhe trois grandes fenestres ou vitraux d'une grandeur convenable, ensemble de faire au dessus de lad. voulte des pilhiers de pierre de tailhe de la largeur de deux pieds au carré ou parpains requis et necessères pour soustenir la charpante et couverture de lad. voulte et icelle reparer et remettre du côté de la chapelle ou se faict a presant le divin service..., en, par led. seigneur evesque et dicti sieurs chanoisnes metant toute matiere sur plasse sauf la chaux ou l'eau que led. Chauvain sera chargé de fournir et faire porter et se servir de la pierre de tailhe et aultre matiere qui est a presant sur la place, sans que lesd. sieurs contractants soyent obligez luy en fournir d'autre; et aud. Fayard, m^e charpentier, pour couvrir lad. vieilhe voulte, fournir les essartements, chafaudages de ce qui reste à faire en icelle avec les chevrons, filières, sablières, escouyaux de chascun costé de lad. voulte de trois pieds de large et qui passe au dela des murailhes de chasque costé de trois autres pieds... »

Le montant de l'entreprise était de 1.000 livres pour la vieille voute et de 200 livres pour la charpente qui devait la recouvrir. Il était stipulé que sur la somme totale le chapitre contribuerait pour un tiers et l'évêque pour deux (1).

Cet acte, qui procède de la même méthode de restauration scrupuleuse que les précédents, fut corroboré par une délibération du chapitre de l'église cathédrale de la Cité, du 16 mai 1642, ratifiant le contrat fait entre le

(1) 15 mai 1642. Minutes Bourgoin-Périgord, *ibid.*

chapitre et l'évêque au sujet de la vieille voûte. Il ordonnait à M. de Lagarde syndic, de retirer la copie dud. contrat, reçu par Bourgoin, notaire à Château-l'Évêque, et mandait au receveur du chapitre de délivrer le tiers de la somme de 100 livres qu'il fallait donner au maçon lundi prochain et à toutes occurrences, à mesure que les travaux avanceraien, de délivrer le tiers des frais du chapitre, les deux autres tiers devant être fournis par l'évêque. En conséquence, M^e Jean Boucher, bourgeois et receveur du chapitre, recevait le même jour de l'évêque la somme de 100 livres promise et la remettait, le 18, au sieur Chauvain, dont il prenait reçu en présence de François Garlandie, praticien, et d'Étienne de Badailhac, sargetier (1).

Les années 1644 à 1647 allaient voir la fin de ces importants travaux. Le 16 octobre 1644, « en la maison de M^e Simon Nicard, le chapitre Saint-Étienne baillait à prix fait à Guichard et Chauvain, m^{es} architectes, à savoir fermer le chœur que led. chapitre entend faire faire pour faire le divin service dans les deux grandes voûtes couvertes et fermées de lad. église cathédrale; iceluy chœur fermer de parpaing de l'epaisseur de neuf pouces et mettre une corniche à la cime dud. parpaing; item de paver le chœur de bon cartelage bien uni de deux pieds en carré chaque pièce; item de faire le jubé au bas dud. chœur; feront des piles dans le parpaing dud. chœur devers led. jubé aux endroits nécessaires; icelles bien faites et bien fortes pour porter les arcades qui appuyeront sur lesd. piles et sur la muraille de nouveau faite pour fermer l'église du côté des voûtes rompues et mettront sur lesd. arcades de grandes pièces de cartelage sur plafonds; feront un escalier de trois pieds de marche où dedans doivent, à l'endroit que leur a été

(1) *Ibid.*, à la suite.

montré et comme le lieu jugé le plus commode; comme aussi feront le parpaing de la hauteur que leur sera montrée, et une grande porte en arcade pour faire l'entrée dud. chœur à l'opposite de la grande porte qui est dans lad. muraille faite à neuf, comme aussi deux autres portes, une à chaque bout de courroir, des deux côtés dud. chœur. Seront tenus de batir led. parpaing sur les vieux fondements dud. chœur en cas qu'il s'en trouve, et, en cas qu'il ne s'en trouve, seront tenus de bastir lesd. fondements jusqu'à fleur de terre et faire faire lad. besogne à la journée, en fournissant toute matière en place par led. chapitre et payant par led. chapitre les ouvriers qui feront la besogne séparément ».

Le travail était adjugé à Guichard et Chauvain sur le déboutement de Pierre Pichardit, masson, faute d'avoir passé contrat et baillé caution. Le prix fixé était de 11 livres par brasse de besogne, tant plein que vide, arcades et plafond, la brasse mesurée en hauteur à partir de terre. La besogne devait être poussée sans interruption et terminée à la Saint-Michel (1).

Cette dernière clause fut exécutée par les entrepreneurs, puisque, le 21 décembre 1644, ils recevaient du chapitre un premier versement de 150 livres. Les quitances se suivent à courts intervalles : 100 livres le 15 janvier; 100 livres le 5 février; 300 livres le 26 mars, provenant de l'emprunt sur les religieuses de Sainte-Claire; 200 livres le 9 avril, de l'emprunt de Pierre Souc, bourgeois; d'autres payements de 200 livres sont effectués le 29 avril, le 21 mai, le 30 juin, le 30 juillet, le 6 octobre, le 7 novembre, le 10 décembre 1645, enfin, le 19 avril 1646, 175 l. 13 s. 4 d., de l'emprunt de 800 livres sur François Lavaud, apothicaire. Soit une somme totale de 2.225 l. 13 s. 4 d. pour 252 brasses un tiers de

(1) 16 octobre 1644. Minutes *Maigne*.

brasse de besogne. A cette dernière date, les entrepreneurs touchent en plus 20 livres pour avoir fait la chaire de pierre derrière le grand autel pour la réception des évêques; 20 livres pour murer les deux grandes portes de l'église ou cloîtres et faire la muraille pour asseoir les chaires du chœur; 30 livres pour le pavage et fondement de la sacristie; 80 livres pour la réparation du cloître, soit un total de 3.025 l. 13 s. 4 d., dont quittance est donnée, sans préjudice toutefois pour le chapitre de se pourvoir pour la réclamation des deux tiers de la somme envers l'évêque de Périgueux (1).

Encore un effort et l'église serait remise complètement en état. Une quittance de 190 livres est payée le 12 octobre 1646 par le chapitre à Bernard Vacalin, m^e menuisier, pour façon de sept portes faites à l'église de la Cité, savoir deux dans la grande muraille neuve au-dessous du chœur, une pour l'argenterie, deux pour la sacristie, la porte au bas de l'escalier du jubé, l'autre sur le jubé pour aller sur le cloître de l'église (2). Élie Manouire, m^e serrurier, reçoit, le 31 mai 1646, 56 l. s. 6 d., pour avoir ferré les portes des deux couloirs de Notre-Dame et de Saint-Laurent; plus avoir fait la serrure et les clefs de l'autre couloir, qui est à l'opposite

(1) *Ibid.*, à la suite. Nous avons quittance de neuf vingts livres, donnée au chapitre Nicolas Guichard et par Pierre Chauvain, architectes, pour raison du prix fait « de remettre les pierres tombées du haut des cloîtres de l'église, du côté de la vieille voûte tirant à la chapelle où se fait de peu le divin service et fermer l'ouverture faite auxdits cloîtres de la longueur de 13 brasses et d'en garnir le tour de mortier lavé à chaux et sable frais, qui n'ait été en usage; fermer trois arcades desdits cloîtres et muraille à chaux et sable en talussant; garnir le bas des autres arcades de quartiers de la hauteur de deux pieds chacun pour servir de liaison auxdites arcades, à condition de se servir des vieux quartiers de pierre et sable qui sont dans l'enclos dudit cloître, suivant l'acte du 31 août 1645 ». 31 mai 1646. Minutes *Maigne*.

(2) 12 octobre 1646, *Ibid.*

et du côté de l'autel Saint-Laurent ; plus pour les roses et bandes de fer posées à la porte du chœur (1). Déjà, Dufour, serrurier, avait touché, en mars 1645, une certaine somme pour le fer des vitraux de l'église (2).

Desormais, les chanoines de Saint-Étienne, qui célébraient le service divin dans la chapelle Saint-Jean-Baptiste, à côté de la Cité, pouvaient réintégrer leur église et mettre cette chapelle à la disposition des Pénitents blancs pour y faire leurs assemblées, services, expositions et bénédicitions du Saint-Sacrement (26 janvier 1647) (3). Le vœu de l'évêque La Béraudière était accompli, non sans difficultés, et dans son *Otium episcopale*, il pouvait constater orgueilleusement qu'il laissait

Son église refaite à nulle autre seconde (4).

Des cartouches sculptés aux armes de l'évêque et du chapitre devaient attester à jamais cette restauration modèle de la Cité, admirée par tous les archéologues, de Verneilh à Lastevrie. A vrai dire, elle allait être fort compromise par les excès des Frondeurs et en particulier de Chanlost. Une mention contemporaine affirme que, si la mort n'était venue le surprendre, le lieutenant de Condé à Périgueux eût démolî complètement cette pauvre église, où il avait installé les écuries de sa cavalerie (5). Longtemps après 1657, le chapitre devait payer de nombreuses sommes pour travaux exécutés après que Périgueux eut été délivré de Chanlost, sauf au syndic, comme le stipulent les quittances, de poursuivre auprès de l'évêque la répétition des deux tiers des sommes payées. C'est

(1) 31 mai 1646. Minutes *Maigne*.

(2) 26 mars et 27 mai 1645. *Ibid.*

(3) 26 janvier 1647. *Ibid.*

(4) Imprimé à Périgueux, chez Dalvy, en 1655.

(5) Acte d'union de 1669 et mémoire pour les pénitents.

ainsi que le 25 juillet 1661, Pierre Fayard, charpentier, donne quittance de 57 l. 14 sous employée à remettre la charpente de la tranche du cloître entièrement abattue par les gens de guerre, selon le prix fait verbal du 22 novembre 1652 (1); le lendemain 26 juillet, le même donne quittance de 527 l. 7 s. pour avoir, d'après le marché verbal passé avec Jean de Lagarde, m^e école et chanoine de la Cité, fait et posé la charpente de la grande voûte de la cathédrale, l'avoir latée et rendue prête à être couverte de tuiles, les parapets de la grande voûte ayant été complètement abattus et la couverture d'icelle toute gâtée durant les guerres civiles » (2). Le 3 août 1661, Pierre Desaunières et Bertrand Filhol, menuisiers, donnent quittance au syndic du chapitre d'une somme de 150 livres, reste des 350 livres portées au prix fait de la réfection du chancel du chœur et des ornements du grand autel de Saint-Étienne, commandée en 1656 (3). Le 1^{er} novembre, c'est Jean Leyssenot, dit Brunet, couvreur, qui touche 7 l. t. pour réfection de partie de la couverture de la grande voûte neuve (4). En 1656, on a également fait referrer toutes les verrières de la cathédrale et, le 30 juillet 1662, Jean Pommier, m^e vitrier, confesse avoir reçu pour ce travail 200 l. t. (5).

Une seconde fois, en quatre-vingts ans, l'église de la Cité était sauvée de la ruine; on l'avait remise en état, pourvue des objets du culte indispensables: aubes, amict, etc. Même Guillaume Gournial, orfèvre, avait façonné dans l'ébène un bâton de bedeau parsemé de plaques d'argent en forme de fleurs de lys, avec, en pointe, une

(1) 25 juillet 1661. Minutes *Maigne*.

(2) 26 juillet 1661. *Ibid.*

(3) 3 août 1661. *Ibid.*

(4) 1^{er} novembre 1661. *Ibid.*

(5) 30 juillet 1662. *Ibid.*

couronne ainsi d'argent (1). Mais, malgré La Béraudière, malgré les 40.500 livres dépensées à cette belle œuvre (2), la réunion des chapitres, voulue et activée par les évêques Philibert de Brandon et Guillaume Leboux, en dépit de l'opposition de quelques chanoines profondément attachés à leur cathédrale, devait, dès 1669, enlever à Saint-Étienne, devenue simple paroisse, tout autre prestige que celui des souvenirs (3).

Il ne résulte pas moins de cet exposé que les réparations effectuées à la Cité de 1625 à 1647 et de 1652 à 1656, dans des temps troublés, tant au point de vue général que particulier (car l'épiscopat de La Béraudière a été l'un des plus riches en conflits que l'on connaisse) (4), poursuivies avec des ressources restreintes, éclairent d'un jour nouveau les idées de nos aïeux en matière de restauration d'édifices. A une époque qui passe pour avoir dénaturé le caractère de tant d'églises, la méthode imposée par le chapitre de Périgueux aux architectes et aux entrepreneurs des travaux de Saint-Étienne, la rédaction des contrats de prix fait en ce qui concerne le respect de l'ancien état de choses et l'utilisation des matériaux anciens est un exemple capable de faire naître les réflexions les plus profitables, même en notre siècle de progrès.

(1) 29 juillet 1661. *Ibid.*

(2) 10 juin 1668. Minutes *Paillet*.

(3) Sur cette union, cf. Riboulet (abbé) : *Étude historique sur Mgr Leboux, Bull. de la Soc. hist. et arch. du Périgord...*, t. I, Périgueux, 1874, p. 171-174 ; Pécout (abbé Th.) : *Périgueux...*, Lille, 1899, p. 304-307.

(4) Très soucieux en particulier de ses prérogatives, il voulait remettre en état les églises ruinées de son diocèse, réformer les abus provenant de la simonie, confidence, administration des sacrements, prédications sans légitime pouvoir, mariages clandestins et non résidence des curés. Il eut, à propos de la tenue des synodes diocésains, des démêlés interminables avec son clergé. Bibl. nat., *Périgord*, t. XXXII, f° 172.

